Cuba se félicite de la reprise des pourparlers entre le gouvernement colombien et l'ELN.



Déclaration du ministère des affaires étrangères de la République de Cuba

La Havane, le 4 octobre 2022 - Le gouvernement colombien a levé les mandats d'arrêt et suspendu les notices de demande de coopération internationale et les alertes INTERPOL concernant les membres de la délégation de paix de l'Armée de libération nationale (ELN), et a annulé les demandes d'extradition adressées à Cuba pour les membres de ladite délégation restés dans notre pays.

Face à cette nouvelle situation, les membres de la délégation de paix de l'ELN restés à Cuba se sont retirés du territoire national, conformément à un accord entre le gouvernement national colombien et l'ELN, et les garants Norvège, Venezuela et Cuba.

Comme on le sait, le 18 janvier 2019, le gouvernement colombien a annoncé publiquement sa décision de conclure les pourparlers de paix entre le gouvernement colombien et l'ELN, qui se déroulaient à La Havane, à Cuba, à la demande du président de l'époque, Juan Manuel Santos, de l'ELN et d'autres acteurs internationaux.

Dès ce moment, Cuba a lancé un appel au gouvernement colombien et à l'ELN afin qu'ils adoptent les actions pertinentes pour appliquer le " Protocole établi en cas de rupture des négociations de dialogue de paix entre le gouvernement colombien et l'ELN ", signé dans le cadre des négociations de paix par le gouvernement colombien, l'ELN et les pays garants le 5 avril 2016.

Ce protocole établit que "si les pourparlers de paix échouent, les pays et les parties auront 15 jours à compter de son annonce pour planifier et organiser le retour en Colombie des membres représentatifs de la délégation de l'ELN".

Quarante-cinq mois se sont écoulés depuis le moment où l'accord aurait dû être respecté.

En ce qui concerne le séjour de la délégation de paix de l'ELN à Cuba, le précédent gouvernement colombien a développé des actions hostiles à l'encontre de Cuba, par le biais d'une manipulation ingrate et politiquement motivée de la contribution cubaine à la paix en Colombie, et a ignoré le protocole de rupture, dans un abandon et une violation évidente des engagements acquis par cet État avec six autres nations signataires.

Les actions de l'ancien gouvernement colombien, en collusion avec des secteurs anticubains aux États-Unis, ont fourni les prétextes aux intentions de l'administration Trump de renforcer le blocus économique, financier et commercial contre Cuba et la désignation illégitime de Cuba comme État parrain du terrorisme, ce qui entraîne des coûts énormes et de graves conséquences humanitaires pour le peuple cubain.

Cuba a agi dans le strict respect de son statut de garant et de siège alternatif, de manière impartiale, responsable, professionnelle et discrète, dans l'intérêt d'une solution politique au conflit en Colombie afin de parvenir à la paix à laquelle son peuple aspire.

Avec l'application du protocole de rupture, ce qui a été convenu entre les parties et avec les garants est rempli et il est confirmé que la position de principe adoptée par Cuba, conformément au droit international, était la bonne.

Cuba soutient également l'annonce faite aujourd'hui à Caracas par les représentants du gouvernement colombien et de l'ELN, en présence des garants du Venezuela, de la Norvège, de Cuba et d'invités spéciaux, selon laquelle la table des pourparlers sera rétablie dans les prochaines semaines.

Cuba réitère sa décision de participer à ce processus dans le plus strict respect du consentement et des accords spécifiques conclus entre le gouvernement colombien et l'ELN sur la base des demandes officielles reçues de leur part.

Le ministère des Affaires étrangères de la République de Cuba réaffirme que Cuba continuera à soutenir et à contribuer, avec les pays garants, aux négociations avec l'ELN, qu'il considère comme une opportunité et réitère sa profonde conviction que le peuple colombien mérite la paix et trouvera les moyens de l'obtenir.

(Cubaminrex)

(Traduit par Reynaldo Henquen. Radio Havane Cuba)



Radio Habana Cuba